

## **Succès de l'Offre Publique de Rachat d'Actions**

**Paris, le 18 décembre 2012**

### **Résultat de l'Offre Publique de Rachat d'Actions**

Turenne Investissement annonce que 3 231 064 actions ont été apportées à son Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) en vue de la réduction de son capital, ouverte du 19 novembre au 10 décembre 2012, au prix unitaire de 5,80 euros par action.

Le nombre d'actions présentées en réponse à cette OPRA, soit 3 231 064 actions, étant supérieur au nombre maximum de 517 000 actions (11,04% du capital) que Turenne Investissement s'était engagé à racheter, NYSE Euronext Paris a procédé, conformément à la réglementation en vigueur, à une réduction des demandes de rachat proportionnelle au nombre d'actions total dont chaque actionnaire a déclaré être détenteur. Les demandes de rachat seront donc servies à hauteur de 15,6 % environ<sup>1</sup>.

### **Règlement de l'offre**

Le montant correspondant aux titres rachetés qui sera réglé, soit 5,80 euros par action, sera versé le 20 décembre 2012.

Les actions non retenues à l'offre de rachat seront livrées aux intermédiaires à partir du 19 décembre 2012.

### **Réduction du capital**

A la suite de cette opération, la société annonce que la Gérance se réunira le 19 décembre 2012 et constatera le rachat pour annulation de 517 000 de ses propres actions. Les actions ainsi annulées ne conféreront plus aucun droit social.

A l'issue de cette opération, le capital social de Turenne Investissement s'élèvera à 10 416 165 € divisé en 4 166 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

Les avis diffusés ce jour par NYSE Euronext et par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de Turenne Investissement : [www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com).

### **A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT**

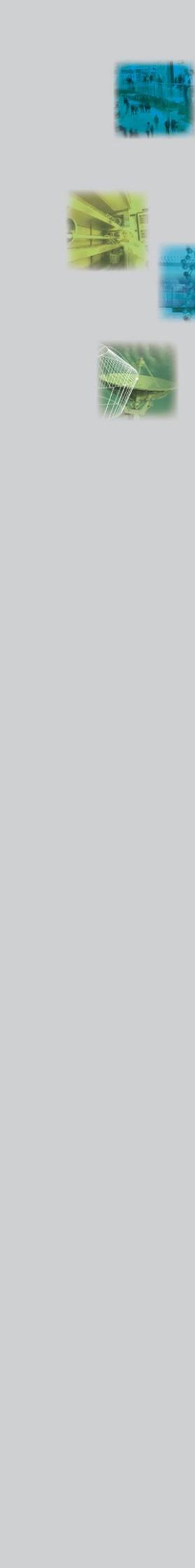
Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

<sup>1</sup> Pour les modalités détaillées d'attribution, se reporter à l'avis publié ce jour par NYSE Euronext



## Contacts

### **Turenne Capital**

Béatrice Vernet

Secrétaire Général

Tél. : 01 53 43 03 03

[bvernet@turennecapital.com](mailto:bvernet@turennecapital.com)

### **ACTUS finance & communication**

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 07 80

[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

Chloé Van den Bussche

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 36

[turennecapital@actus.fr](mailto:turennecapital@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumis à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.